

Qui contacter sur les solutions de lecture de la carte Vitale ?

Comment obtenir le package API de Lecture Vitale 4.10 ?

La procédure de délivrance du package est décrite en détail sur le site web du GIE SESAM-VITALE :

www.sesam-vitale.fr, rubrique "Editeurs".

Elle comprend 3 phases :

- L'éditeur s'adresse au CNDA* pour obtenir le protocole d'engagement qualité (incluant la fiche d'identification produit) et la convention de mise à disposition du package.
- L'éditeur peut ensuite télécharger le package sur la plate-forme de diffusion du GIE SESAM-VITALE.
- Si le produit est conforme, l'éditeur est référencé sur le site web du CNDA* et peut alors commercialiser son produit.

Sites utiles

www.sesam-vitale.fr :

tout sur le système SESAM-Vitale : contacts, évolutions, chiffres, actualité technique...



www.cnda-vitale.org :

liste des logiciels agréés et référencés Vitale.

www.gip-cps.fr :

tout sur la carte des professionnels de santé, ses fonctions, ses évolutions, comment l'obtenir.

Contacts utiles

Présents dans chaque organisme local, les correspondants SESAM-Vitale peuvent intervenir à différents niveaux :

- Accompagnement et aide.
- Conseils et informations sur les produits disponibles (listes des logiciels agréés et référencés, des matériels homologués, ...).
- Contacts utiles dans votre département...

LEXIQUE

AMC :
assurance maladie complémentaire

AMO :
assurance maladie obligatoire

API :
application programming interface

CDE :
carte de directeur d'établissement

CMU :
couverture maladie universelle

CNDA :
centre national de dépôt et d'agrément

CPS :
carte de professionnel de santé

CPE :
carte de professionnel d'établissement

CPF :
carte de personnel en formation

ETM :
exonération du ticket modérateur

FSE :
feuille de soin électronique

sesam-vitale
groupement d'intérêt économique

5, boulevard Alexandre Oyon
72019 Le Mans Cedex 2
Tél : 02 43 57 42 00
Fax : 02 43 87 78 42
E-mail : gje@sesam-vitale.fr
Site Web : www.sesam-vitale.fr



Lecture de la carte Vitale : à chacun sa solution

SOMMAIRE

Pourquoi lire
la carte Vitale ? P.2

CPS : quelle est
leur utilité
et comment
les choisir ? P.2

Quelles sont
les solutions
de lecture
disponibles ? P.3

La nouvelle
version 4.10
du package API*
de lecture Vitale P.3

Qui contacter
sur les solutions
de lecture de
la carte Vitale ? P.4

Chaque assuré social ou ayant-droit de 16 ans ou plus dispose actuellement de sa carte Vitale pour consulter librement un professionnel de santé. Il est ainsi devenu indispensable pour les régimes et tous les acteurs du monde de la santé de pouvoir lire les cartes Vitale.

Le système SESAM-Vitale offre aujourd'hui deux grands axes avec des solutions de lecture adaptées à chaque profil d'exercice. Produits clé en main disponibles sur le marché ou développement de produits de lecture personnalisés, sélectionnez sans plus attendre votre solution de lecture de la carte Vitale.



Conseils pratiques

Pourquoi lire la carte Vitale ?

Tous les professionnels de la santé doivent à présent pouvoir lire la carte Vitale détenue par la totalité des assurés et de leurs bénéficiaires de 16 ans ou plus. La lecture de la carte Vitale permet d'identifier le patient et de connaître ses droits.



Avec un équipement adéquat, les utilisateurs peuvent accéder directement à ces informations sans devoir les saisir. Ils enrichissent ainsi la base de données ou participent à la création d'un nouveau dossier administratif patient, sans risque d'erreur.

La carte Vitale comporte deux types de données :

- Les données non sécurisées d'ordre administratif incluant numéro d'immatriculation, état civil, régime et caisse d'affiliation, le droit à la CMU*, et la couverture complémentaire si elle est gérée par l'organisme servant les prestations de base d'Assurance Maladie.
- Les données sécurisées portant sur l'exonération du ticket modérateur ou du code couverture.

Cartes CPS* : quelle est leur utilité ?

Quelle que soit la solution de lecture choisie, l'accès aux données sécurisées de la carte Vitale nécessite l'introduction préalable d'une carte de la famille CPS (Carte de Professionnel de Santé) dans un dispositif de lecture.

La carte CPS est le terme générique utilisé pour l'ensemble des cartes professionnelles autorisant la lecture des données sécurisées. Selon votre statut, vous obtiendrez l'une des cartes suivantes :

- CPS : Carte de Professionnel de Santé
- CPE : Carte de Personnel d'Etablissement
- CPF : Carte de Professionnel en Formation
- CDE : Carte de Directeur d'Etablissement

Les cartes professionnelles permettent donc de vous identifier et d'attester votre statut. Leur utilisation est sécurisée par un code confidentiel et personnel.

Comment obtenir les cartes CPS* ?

Les cartes professionnelles doivent être commandées auprès du GIP-CPS : www.gip-cps.fr.



Quelles sont les solutions de lecture disponibles ?

Pour lire la carte Vitale, il existe plusieurs possibilités d'équipement adaptées aux besoins de chaque utilisateur.

1 Solutions clé en main pour les professionnels de santé

Outil de simple consultation

Si vous souhaitez uniquement lire les données de la carte Vitale sans réaliser de feuilles de soins, optez pour un outil de simple consultation homologué.

Consultez la liste des produits homologués sur le site web du GIE SESAM-VITALE : www.sesam-vitale.fr, rubrique "Professionnels de santé".

Logiciel

Si vous disposez d'un équipement informatique standard accompagné d'un lecteur de carte à puce (bifente homologué ou PC/SC), choisissez un logiciel référencé sur le site web du CNDA*. Le logiciel vous permettra de lire les données de la carte Vitale. Retrouvez la liste des logiciels sur www.cnda-vitale.org, rubrique "API de lecture Vitale". Certains logiciels offrent des fonctions complémentaires.

2 Développement d'un produit personnalisé

Référentiel Lecture Vitale pour les industriels

Vous souhaitez développer un nouveau matériel de lecture permettant de lire et d'exploiter les informations inscrites dans la carte Vitale, sans création de FSE*. Vous pouvez désormais intégrer de nouvelles fonctions telles que l'impression des informations et leur exportation vers une application autre que SESAM-Vitale. Pour obtenir le référentiel Lecture Vitale, vous devrez adresser au GIE SESAM-VITALE le formulaire de mise à disposition téléchargeable sur www.sesam-vitale.fr, rubrique "Éditeurs". Une fois votre produit réalisé, il sera testé puis devra être homologué.

Package API* de Lecture Vitale pour les développeurs

Le package API de lecture Vitale fournit les éléments nécessaires pour créer l'interface logicielle entre l'ordinateur et le lecteur de cartes et donne ainsi accès aux informations contenues dans la carte Vitale. Mis à disposition des éditeurs de logiciels ou des équipes de développement informatique des établissements médicaux, ce package permet aux professionnels de santé de disposer d'un outil personnalisé afin de travailler rapidement et de manière fiable avec leurs différents fichiers, dont le dossier patient. Voir comment obtenir le package en page 4.

Nouvelle version 4.10

Évolutions fonctionnelles

- Mise en place du décret relatif à l'UNCAM (Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie)
- Prise en compte de la réforme Maternité
- Prise en compte du régime de Mayotte
- Prise en compte des exonérations du régime des Mines
- Modification du traitement des exonérations du régime de la RATP
- Le renforcement du contrôle d'accès à certaines fonctions

